

RASSEMBLEMENT & 8^{ème} RALLYE TOURISTIQUE "CEZANNE" - 31 mars 2019

ÉPREUVE DU CHAMPIONNAT DE PROVENCE DE TOURISME ET INTERMÉDIAIRE FFM

LE 31 MARS 2019 – Aix en Provence (13)
REGLEMENT INTERIEUR

Art.1 Le Moto-Club Pays d'Aix organise le dimanche 31 mars 2019, le Rassemblement et 8^{ème} rallye touristique « Cézanne» du moto-club Pays d'Aix.

Art.2 Ce rassemblement est ouvert aux pilotes et passagers, de 2 et 3 roues motorisées adhérents ou pas aux clubs FFM (Fédération Française de Motocyclisme). Les inscriptions sont limitées à un maximum de 100 personnes et à un minimum de 20 personnes.

Art.3 Cette épreuve compte pour le Championnat de Provence de Tourisme et intermédiaire FFM.

Art.4 L'accueil se fera le dimanche, à partir de 09h00 jusqu'à 10h00 et les départs de 09h30 à 10h30. Les contrôles lors de l'arrivée et la remise des prix se feront à partir de 15h00 jusqu'à 17h00. Vous devrez impérativement nous présenter votre permis de conduire et votre attestation d'assurance lors votre enregistrement. Les concurrents se présentant hors de ces horaires ne seront pas classés.

Art. 5 Le lieu du rassemblement est **724 avenue du club hippique 13 090 Aix en provence**, sur le parking de notre partenaire **la Mutuelle des motards**. Les accès immédiats du lieu de rassemblement seront balisés avec les flèches fournies par la commission tourisme suivant le règlement de ligue 2019.

Art. 6 Les frais de la journée sont fixés à **30 €** par pilote et **25 €** par passager, à joindre au bulletin d'inscription, un par moto. Afin de répondre au mieux aux exigences de chacun et dans un souci d'organisation, votre inscription sera enregistrée et valable qu'une fois le paiement effectué. Cette inscription comprend un cadeau de bienvenue, café et petite viennoiserie le matin, le repas du midi et le goûter à l'arrivée.

Art.7 Date des inscriptions :

Votre bulletin d'inscription doit être retourné par mail ou par courrier **au plus tard le mercredi 27 mars 2019 à minuit**. Passé cette date, vous pourrez éventuellement participer au rallye si le quota maximum de 100 participants n'est pas atteint, notamment en vous inscrivant sur les lieux du départ, mais le repas n'ayant pas été réservé, le moto-club ne peut vous le garantir.

Art.8 Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident ou incident durant toute la durée de la manifestation Vous restez responsables pénalement et pécuniairement de vos actes.

Art.9 En s'inscrivant, chaque participant nommé sur le bulletin s'engage à respecter le présent règlement, les injonctions des organisateurs et les lieux de réception.

Art.10 En cas de non-participation, il ne sera effectué aucun remboursement sauf cas particuliers, hospitalisation avec certificat à l'appui. Les conditions atmosphériques ne sont pas considérées comme un motif d'annulation valable, de même si vous ne vous présentez pas.

Art.11 Classement

11.1. Pour le rallye Le classement des candidats (un engagement par moto) sera opéré à partir de • la distance parcourue au cours de la journée, qui devra être la plus proche de la distance étalon • des bonnes réponses et du temps réalisé cumulé à répondre aux questions posées aux différents points de contrôle.

11.2. Pour l'épreuve de lenteur Un classement indépendant sera effectué pour les participants ayant pris part au circuit "lenteur".

Art.12 Adressez votre bulletin d'inscription, à : Moto Club du Pays d'Aix Complexe Sportif du Val de l'Arc 13100 Aix-en-Provence ou **rallycezanne@mcaix.fr**

Art. 13 : Les droits de réclamations sont d'un montant de 75€. Les réclamations doivent être déposées auprès du délégué, suivant le règlement Tourisme de la LMRP (LIGUE DE PROVENCE DE MOTOCYCLISME).

REGLEMENT POUR LA PARTICIPATION A LA JOURNÉE

Le programme de la journée du dimanche 31 mars 2019 est établi ainsi que suit :

- À partir de 08h30 : Café d'accueil sur le parking de notre partenaire **la Mutuelle des motards, 724 avenue du club hippique 13 090 Aix en provence,**
- 9h00 à 10h00 finalisation des inscriptions et contrôle permis de conduire et attestation d'assurance
- 9h30 à 10h30 départs du rallye
- 11h30 à 13h00 accueil sur le lieu du repas, jeux, ravitaillement essence éventuel
- 13h00 : pointage des participants au Championnat de France de Tourisme
- 15h00 à 16h00 : accueil et pointage fin de rallye
- 16h30 heure limite de pointage retour et remise des récompenses
- Remise des road books et du dossier participant.
- Les contrôles de passage du Rallye Cézanne 2019 sont matérialisés par QR CODE : trouver l'étape suivante avec une question posée, si la réponse est correcte alors l'étape suivante s'affiche, sinon vous devez recommencer (vous pouvez trouver toutes les réponses sur internet). Au bout de 3 mauvaises réponses, vous pourrez téléphoner à un organisateur qui vous aidera. • Equipement indispensable : Smartphone avec application QR CODE (application fournie au départ du rallye) et Internet

La clôture des inscriptions est fixée au mercredi 27 mars 2019 à minuit

PENSEZ À FAIRE LE PLEIN AVANT LE DÉPART

BONNE ROUTE ET RESPECT DU CODE DE LA ROUTE !

La non-présentation de la feuille de route, ou sa falsification, entraîne le déclassement du candidat